



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2025.

Conseillers en exercice : 33
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le trente Janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre Janvier deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Céline BROQUERE, Mickael ECKHOUDT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Daniel REISEMBERG à M. Philippe BOUCHONNEAU

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

Mme Katia LEFEVRE à Mme Isabelle CANTEGREIL

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Nathalie MOMEN

Point 3 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.005.

**Objet : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA REHABILITATION DU SKATE PARK
– ANNEE 2025.**

**Point 3 de l'ordre du jour****Délibération n° 2025.005****Objet : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA REHABILITATION DU SKATE PARK – ANNEE 2025.**

Monsieur Claude LABORDE rappelle au Conseil Municipal que le Skate Park morcenais, très prisé, a plus de 20 ans. Au vu de la vétusté du sol et des modules, il convient de prévoir une réhabilitation du site.

Les travaux consistent donc à rénover les modules et refaire la surface du sol.

L'estimation des coûts est de **81.080,00 € HT**, détaillé comme suit :

Réhabilitation des modules :	47.000,00 € HT
Réfection du sol :	34.080,00 € HT

Le début des travaux est prévu pour juin 2025 pour une fin de travaux en décembre 2025.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat au titre de la DETR/DSIL du FNADT ou d'un autre fonds à hauteur de 30% du montant HT.

Ce projet d'aménagement devrait être aussi éligible à une subvention complémentaire du Département des Landes au titre du soutien aux équipements sportifs à hauteur de 20% du montant HT des travaux.

Le Plan de financement est ainsi arrêté :

Montant total de l'opération : 81.080,00 € H.T.

DETR/DSIL ou FNADT...	24.324,00 €	(30%)
Conseil Départemental des Landes	16.216,00 €	(20%)
Autofinancement	<u>40.540,00 €</u>	(50%)
	81.080,00 €	

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

DECIDE :

- De la réalisation des travaux de réhabilitation du Skate Park
- D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé
- De solliciter les aides financières de l'Etat (DSIL et/ou DETR ou FNADT ou tout autre fonds) au titre de l'année 2025
- De solliciter le soutien du Conseil Départemental des Landes pour l'année 2025

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 30/01/2025

La Secrétaire de séance,
Nathalie MOMEN

Le Maire,
Paul CARRERE

Copies : Préfecture - Compta - Dossier EL

Paul Carrere

